L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 11 FEVRIER.

CHRONIQUE MUSICALE.

Le Bénéfice de M. Calabrési, annoncé pour le jeudi 15 février, est remis au jeudi 22. Quant au spectacle, bien entendu, il reste le même : la *Juive*, dont les principaux rôles seront interprétés par Mlle Levielli (Rachel), Mme Durand (la princesse Eudoxie), MM. Delabranche (Eléazar), Coulon (le cardinal Brogni) et Jourdan (Léopold). Je n'insisterai pas sur l'attrait exceptionnel qu'offrira l'exécution du chef-d'œuvre d'Halévy, avec un Eléazar comme M. Delabranche, et une Rachel telle que Mlle Levielli, dont les rôles tiennent en quelque sorte toute la pièce. Mais, cette représentation empruntera un intérêt puissant à l'objet spécial en vue de laquelle elle est donnée.

Voilà cinq années que M. Calabrési dirige l'administration et l'orchestre de l'Opéra. Quand il nous est arrivé d'Europe, il apportait avec lui la réputation d'un musicien émérite et d'un impresario habile. Une longue carrière attestait la valeur morale de l'homme.

Loin de trouver ici le succès matériel qu'il devait avoir espéré en s'expatriant, l'éminent maestro y a rencontré la fortune adverse. Bien d'autres, à sa place, eussent, de lassitude, abandonné la partie. Mais lui, avec une fermeté qui l'honore grandement, a-t-il tenu tête à l'orage.

N'est-ce pas quelque chose que de savoir, au milieu des embarras financiers, conserver le calme, le sangfroid nécessaire pour conjurer la ruine? de payer ses dettes, surtout lorsqu'elles ont pour cause des circonstances en dehors de toute prévision humaine?

Or, pendant deux ans, M. Calabrési a travaillé pour libérer la société Calabrési et Alhaiza du paiement d'une quinzaine due à ses pensionnaires de la saison 1866-1867.

Un honnête homme ne saurait souffrir qu'on lui fasse un mérite d'avoir accompli son devoir. Je m'abstiens donc de tous commentaires sur le fait honorable que je rappelle ici, tenant pour assuré que la satisfaction de la conscience personnelle vaut mille fois mieux que tous les éloges publics.

Mais, il me sera permis de constater les titres du directeur et de l'artiste à la gratitude du public et de la critique. En dépit d'un système dont, maintes fois, j'ai pris à tâche de faire ressortir les inconvénients, et qui consiste à monter, sous prétexte de variété, un trop grand nombre d'ouvrages, le niveau des exécutions lyriques de l'Opéra s'est sensiblement élevé. Nous avons, aujourd'hui, un orchestre qui peut rivaliser avec ceux des scènes de premier ordre.

C'est à l'habileté, à l'énergie et au travail de M. Calabrési que nous devons un tel résultat.

Les sympathies générales sont acquises à l'excellent maestro. Les actionnaires de l'Opéra et le public lui ont montré, chaque année, à l'occasion de son bénéfice, la haute estime qu'ils professent pour son caractère et son talent. Ils lui en donneront prochainement un témoignage nouveau.

Une bonne nouvelle pour les vrais amateurs de musique.

Trois artistes de l'orchestre de l'Opéra, MM. Aubet, Comtat et Raoul, et un amateur distingué, M. Wapler, qui met à leur disposition son obligeant concours, se proposent d'inaugurer prochainement des séances de musique classique.

Ce mot *classique*, qui a de l'attrait pour une certaine classe d'amateurs, est, je le sais, un épouvantail pour beaucoup d'autres. Mais, il en est de cela comme d'un nombre infini de préjugés, que l'on partage sans trop savoir pourquoi.

On se défie, d'ailleurs, plus ou moins, de ce qu'on ne connaît pas. A ce titre, je comprends l'éloignement dont certaines personnes font profession à l'égard de la musique dite classique. Mais les œuvres qui constituent celle-ci sont loin d'être ce que de vains amateurs peuvent penser. On se les représente sèches et arides, tandis qu'elles sont, au contraire, pleines d'attrait; on les croit purement scientifiques : c'est l'art dans sa quintessence poétique.

Sans doute, il faut être initié aux beautés infinies qu'elles renferment; mais, tout peu que l'on ait de goût naturel, il est aisé de les comprendre et de les sentir.

Malheureusement, la plupart des soi-disant artistes qui exécutent la musique instrumentale des vieux maîtres n'en ont pas fait eux-mêmes une sérieuse étude. Or, l'interprétation étant la vie donnée aux œuvres musicales, faut-il s'étonner que souvent celles-ci nous apparaissent à l'état de spectres desséchés?

Les quatre virtuoses dont nous venons de citer les noms, ont fait une étude spéciale des maîtres dont ils se proposent de faire entendre les chefs d'œuvre, Haydn, Mozart, Beethoven et Mendelssohn. Leurs séances de *quatuors* seront ainsi un véritable enseignement, dont tous les amateurs et *dilettanti* se trouveront heureux de profiter. Ces concerts donnés, le dimanche après-midi, de quinzaine en quinzaine, commenceront prochainement. Nous donnerons en temps opportun, tous les détails complémentaires.

Pour les artistes dignes de ce nom, la musique est un culte. Parmi ses amants les plus passionnés, cet art compte, à la Nlle-Orléans, mon excellent ami le maestro Curto. J'étais presque tenté d'écrire : mon vieil ami; mais les bonnes relations que j'entretiens avec le maestro datent à peine de quelques années, et je connais peu d'hommes dont le tempérament et le cœur aient gardé une telle jeunesse.

Ces jours-ci, j'ai reçu de lui un *Stabat Mater* à deux voix, Soprano et Mezzo-Soprano, qu'il vient de composer pour la Chapelle du Couvent des Dames Ursulines. C'est une œuvre pleine de sentiment et d'élévation, sous une extrême simplicité de facture. Elle se place à côté des meilleures productions du maître que la Nlle-Orléans s'honore de compter parmi ses fils d'adoption.

La semaine a été bonne pour l'Opéra. Dimanche, une brillante exécution de *Lucrèce*, sur laquelle le magnifique talent de Mlle Levielli a jeté le plus vif éclat. Lundi, une très belle représentation de *Roméo et Juliette*, dans laquelle Mme Durand a chanté le poétique rôle de Juliette avec un sentiment exquis et une voix dont le timbre est d'une fraîcheur sans pareille. M. Blum, dans Gennaro comme dans Roméo, a eu un succès très légitime. M. Coulon a tenu en artiste le rôle du Duc de Ferrare et de Frère Laurent. Les autres interprètes de *Lucrèce* et de *Roméo* ont également bien mérité du public.

Enfin, hier soir, l'*Africaine* a été représentée en présence d'une salle comble. Grand succès pour M. Delabranche, dont nous avons constaté avec satisfaction le retour à la santé, Mlle Levielli, Mme Durand, M. Dumestre, M. Coulon et M. Péré.

Le Théâtre des Variétés a donné, cette semaine, *Enoch Arden*, dont le principal rôle est joué avec talent par M. Edwin Adams. Miss Augusta Dargon, dans le rôle d'Annie Leigh, seconde parfaitement M. Adams. La pièce a du succès et attire le public.

X.

P. S. — Ce soir, *Martha* et le *Maître de Chapelle*.

Demain, lundi, *Le Trouvère*.

CHANGEMENT DU PRIX DES PLACES A L'OPÉRA.—Nous appelons l'attention du public sur l'annonce du secrétaire de l'Association de l'Opéra, relative aux changements des prix pendant la semaine qui commence demain lundi 12 février. Les places de deux piastres parquets et premières loges, sont mises à trois piastres, et celles de une piastre et demie sont mises à deux piastres. Les troisièmes sont fixées à une piastre.

Les entrées sans places fixes sont de deux piastres.

Le bureau de location sera ouvert lundi de 9 à 4 heures.

CAFÉ ET POSTE AUX HUITRES.—Cet établissement dont M. F. Planellas vient de faire tout récemment l'acquisition se recommande au public par tout ce qui peut faire estimer un café de consommation où les huitres figurent au premier rang. Situé au coin des rues Toulouse et Dauphine, il se trouve à deux pas de l'Opéra et toujours à même de fournir à ses habitués les articles de consommation les plus recherchés dans cette saison. M. Planellas qui a tenu pendant longtemps la barre au Samples' Saloon, a fait subir de nombreux changements au café dont il est devenu le maître, et son expérience et son habileté lui vaudront certainement une bonne réputation.

NEURINE est un remède découvert récemment, lequel soulage instantanément et guérit d'une manière permanente la névralgie. Wheelock Finlay & Co., agents généraux à la Nouvelle-Orléans. En vente chez tous les pharmaciens.

55. 55. 55—Achetez une belle machine à coudre améliorée de Grover & Baker au nouveau local succursal de l'agence de vente rue Royale, 139.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînettes. Elle se vend au No 108, de la rue du Canal.

Comité Congressionnel.

SUITE DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER.

M. OPLATCH, membre de la Chambre [illegible] ... du Comité, que le journal de dernière ... avait été adopté dans la séance ... jour de la session de 1871, la résolution ... d'un comité qui [illegible] la formation d'un comité dont le Speaker, M. Carter, devait être le président, qui avait le pouvoir d'examiner les affaires d'une corporation quelconque de l'Etat, de siéger pendant l'été, d'envoyer chercher les personnes et les documents et qui devait, enfin, présenter un rapport à la prochaine session, (celle-ci). M. Oplatch déclare qu'une résolution semblable à celle qui a été publiée lui fut remise, par M. Carter, au pupitre du Speaker, pour qu'il la présentât à la Chambre; il la présenta, mais elle fut rejetée. M. John Burke lui dit qu'il l'avait écrite pour M. Carter. Le témoin admet qu'il est gardien du Port et qu'il a été nommé par le gouverneur.

M. RAGAN, rapporteur de la Chambre, déclare que M. Faulkner (l'ami de M. Warmoth) est celui qui a présenté la résolution qui figure dans le journal comme ayant été adoptée; que la motion de l'adopter fut soumise à la Chambre, que celle-ci vota et que le greffier annonça au Speaker que la résolution avait été adoptée.

SAMUEL C. HEPBURN.—Le témoin est citoyen de la paroisse Ascension. A l'élection de novembre 1870, il y avait sept "precincts" dans la paroisse—cinq d'un côté du fleuve et deux de l'autre côté. Les cinq boites des cinq premiers precincts sont encore dans les Cours et les bulletins qu'elles renferment n'ont jamais été comptés. Les bulletins des deux autres sont les seuls qu'on ait comptés, et cela à l'extrémité inférieure de la paroisse. Le surintendant de l'élection déclara Dewith C. Brown élu représentant de la paroisse à la Chambre. Brown n'était pas connu comme résident de la paroisse. Les habitants n'avaient jamais entendu parler de lui, mais quelques jours avant l'élection on l'avait vu allant tantôt d'un côté tantôt d'un autre en qualité d'adjudant du général Hunsacker, qui est brigadier-général de milice et frère du Sénateur de ce nom. Le peuple ignorait même que Brown fût candidat; il n'avait ni résidence, ni famille, ni propriété dans la paroisse. Deux hommes furent assassinés dans la paroisse, dans l'après-midi du jour de l'élection; les victimes sont le juge Lawes et M. Schomberg. Ils furent tués par des nègres; c'étaient deux citoyens respectables. Le juge Lawes était un des hommes les plus purs de l'Etat. Au moment où il fut tué il se rendait auprès du général Hunsacker dans l'espoir de rétablir la paix. Deux nègres nommés Oliver, qui avaient tué ces deux citoyens, furent nommés à des places, par le gouverneur Warmoth, dès qu'ils furent acquittés.

M. FLANDERS, maire de la Nlle-Orléans, explique au Comité l'état des affaires lorsque les deux conventions républicaines s'assemblèrent l'été dernier et diverses circonstances qui se rattachent à la désolation actuelle de la Louisiane.

Il exprime l'opinion qu'il était nécessaire, pour éviter des actes de violence, que la Convention siégeât à la Douane. Il croit que la présence des troupes a empêché une émeute.

Le gouverneur Wells, en 1866—67, tenta vainement de faire sanctionner la réclamation Weill par la Législature démocrate. Le témoin est d'opinion que la Législature de 1869 la rejeta également.

Lorsqu'une loi obligea la ville à conclure un marché avec la compagnie du canal du Golfe du Mexique, pour la construction des levées et le dessèchement—ce qui est une affaire de quatre à cinq millions de piastres—le Conseil s'y opposa d'abord à l'unanimité; la majorité changea d'avis peu à peu. Le témoin maintenant son opposition, les amis du gouverneur lui dirent que la ville serait forcée de se soumettre au contrat; le témoin comprit, par leurs paroles, que les tribunaux obligeraient la ville à le faire. Ces messieurs dirent que le gouverneur avait déclaré que la ville y serait forcée. M. Warmoth dit au témoin qu'il avait un intérêt de $10,000 dans la compagnie.

Le témoin croit que l'opinion du juge Walker sur Punchback est celle du public.

Les membres du conseil ne furent pas les seuls à affirmer que la ville serait obligée de consentir au contrat; certains journaux en firent de même. Le *Republican*—journal du gouverneur—se posa en adversaire du Conseil.

Q—Le gouverneur est-il, selon vous, responsable de ce qui se publie dans le *Republican*?

R—Oui, monsieur. Le peuple l'en tient responsable. Il est propriétaire de ce journal.

Q—Mais M. Fish n'en est-il pas l'éditeur?

R—Il est éditeur et un des officiers du gouverneur.

Q—Quelle place occupe-t-il?

R—La place d'annotateur des hypothèques.

Q—Mais il n'est pas sous les ordres du gouverneur?

R—Le gouverneur le commande autant qu'il commande ses autres créatures. S'il peut destituer le secrétaire d'Etat, il peut destituer un annotateur des hypothèques.

Le témoin ajoute: Je n'ai pas demandé au gouverneur la place de maire; mes amis m'avaient recommandé et j'acceptai le poste avec répugnance. Le général West, qui m'annonça ma nomination, me dit que le gouverneur exigerait de tous les élus une démission en blanc et me donna les mêmes raisons que celles qui ont été données par M. Warmoth dans son témoignage. Je consentis à donner ma démission. Le gouverneur n'a pas essayé de s'en servir pour m'obliger à faire quoi que ce soit. Le peuple m'a ensuite élu maire. Je consentis à me porter candidat parce que je tenais beaucoup à empêcher l'élection de M. William R. Fish (éditeur du *Republican*), qui cherchait à se faire élire. Je n'eusse pas voulu qu'il y réussît car il était un des membres du comité qui m'obligea à quitter la ville, en 1861, à cause de mes opinions unionistes.

WM F. DUNHAM déclare qu'il était commissaire d'élection à l'élection de l'automne de 1870, époque à laquelle certains officiers d'Etat, les membres de la Législature, le maire et les administrateurs de la ville furent choisis. Il a admis tacitement en refusant de répondre aux questions de crainte de se compromettre—que le capitaine Edgeworth, de la police métropolitaine, et lui, avaient changé les bulletins à Alger.

Il y avait, dans ce district, deux candidats républicains pour la Chambre—les nommés Alexander et Buchanan, hommes de couleur. Le gouverneur lui-même a dit au témoin, dix jours avant l'élection, qu'il désirait voir élire n'importe qui plutôt qu'Alexander. Lorsqu'on compta les bulletins, Alexander avait 250 voix de plus que ses concurrents. Edgeworth et un nommé Carry signifièrent au témoin qu'il ne fallait pas qu'Alexander fût élu. A 10 heures du soir, on reçut une lettre du gouverneur qui ordonnait de transporter en ville la boîte du témoin "sans qu'on y touchât." La boîte fut transportée au Mechanic's Institute par le témoin, le capitaine Edgeworth et plusieurs policemen. Lorsqu'on annonça le résultat, non seulement Alexander n'avait pas 250 voix de plus que Buchanan, mais ce dernier était élu par une majorité écrasante. (Rires prolongés dans l'auditoire et parmi les membres du comité).

Q—Qu'entendez-vous par "une majorité écrasante"?

R—Eh bien, deux mille votes. (Nouvelle hilarité.)

La déposition de ce témoin indique que les candidats républicains, pour l'Etat et pour la ville, ont profité comme Buchanan, de l'énorme quantité de bulletins frauduleux introduits dans la boîte en question. Buchanan a occupé son siège à la Chambre jusqu'au jour où Carr dut abandonner le fauteuil de speaker et le céder à M. Carter. Lorsque Curry remit la lettre à Edgeworth et au témoin, il dit à ce dernier: "Voici une lettre du gouverneur; vous savez ce que vous avez à faire." Le capitaine A. B. Miller, officier spécial en chef du maire Flanders, dit au témoin, le lendemain, que Curry et lui avaient été chez le gouverneur et s'y étaient procuré la lettre. Le témoin n'a prêté aucun serment comme commissaire d'élection.—Le capitaine Edgeworth fournit, le même jour, des billets d'élection, aux commissaires de la côte, au-dessous de la ville. Le témoin a reçu sa nomination la nuit qui a précédé le jour de l'élection. Edgeworth a été nommé capitaine par le Board de police. La seule promesse qu'on fit au témoin "qu'on aurait soin de lui pour ce qu'il ferait." M. Cockrem, administrateur des améliorations, lui donna de l'emploi, pendant quelque temps, dans le département des rues. Le capitaine Miller est un de ceux qui dirent au témoin qu'on aurait soin de lui.

CURRY a vu le gouverneur plusieurs fois, le jour de l'élection—M. Warmoth le pria de lui laisser savoir comment l'élection marchait aux différents "polls". Le témoin était à Alger à cinq heures de l'après-midi; il y acquit la certitude qu'Alexander était élu. Il revint en ville et se rendit chez le gouverneur à 10 heures du soir et lui annonça le résultat de l'élection; le gouverneur dit: "Il ne faut pas que ce soit" ou quelque chose de semblable. Il écrivit un billet à Dunham et pria le témoin de le remettre à ce dernier. Le billet n'indiquait pas que des bulletins dussent être introduits dans la boîte; il ordonnait que la boîte fut apportée ici sans qu'on y changeât rien. Le témoin trouva remarquable le fait que le gouverneur eut envoyé chercher la boîte.

M. J. B. EUSTIS dépose.—Il est natif de la Nouvelle-Orléans, avocat, et membre du comité exécutif du comité central démocratique. Il raconte l'arrangement fait pour le parti de la Douane avec les démocrates pour l'élection d'un lieutenant-gouverneur. L'arrangement était temporaire; il n'y avait pas d'abandon de principes, mais seulement une alliance pour obtenir certains résultats. Le rappel de certaines lois était recherché avec deux partis qui formaient la coalition. Le parti démocrate n'avait pas à examiner les antécédents moraux des chefs de l'une ou de l'autre faction du parti radical. La question de la mise en accusation du gouverneur a été discutée, mais le comité a pris la résolution d'aviser les démocrates de la législature de ne pas s'engager à ce sujet de crainte de causer la division dans les rangs du parti républicain.

Le but de l'alliance était de mettre un terme au contrôle de la Législature par l'Exécutif. On croyait généralement que ce contrôle était absolu. Le témoin avait dit que si le gouverneur gardait tous les pouvoirs dont il était investi, il ne voterait pas en novembre, car l'élection serait une farce.

M. Eustis assure le comité que celui-ci ne peut avoir qu'une faible conception des ... [illegible]

Il n'a été qu'une fois dans l'enceinte de la Législature, depuis le régime actuel. Il était présent pour conduire un membre du parlement anglais qui voulait voir le Hall du peuple. La séance était ... [illegible] ... qu'on fait à la ... de la Législature ... Sur ... d'écrire. Il n'est pas douteux, dans l'opinion ...

Ce que demandait M. Thiers, c'est que l'Assemblée votât le principe de l'impôt sur les matières premières. Plus tard, lorsqu'on aurait pris aux autres impôts ce qui pouvait leur être pris,—et il ne mettait pas en doute, selon lui, ce serait peu de chose—elle déterminerait la quotité de cet impôt, 140 ou 150 millions pour ... seulement.

M. Feray, au contraire, demandait de réserver le principe de l'impôt sur les matières premières ... commission qui examinât ... questions soulevées par cet impôt, auquel "on n'aurait recours qu'en cas d'impossibilité d'aligner autrement le budget."

Voter la proposition du gouvernement, c'était s'engager à demander aux matières premières un complément d'impôts de 140 ou 150 millions au moins;

Voter celle de M. Feray, c'était manifester l'intention formelle de demander des ressources à tous les autres moyens possibles, et de ne s'adresser aux matières premières qu'à la dernière extrémité.

M. Thiers a soutenu sa proposition avec la ténacité qui lui est familière avec l'aigreur dont il a coutume d'honorer ses contradicteurs.

A l'Assemblée il reproche de manquer de dignité, à la France de ne pas faire assez résolument les sacrifices qui lui sont demandés; les délégués du commerce et de l'industrie offrant de payer de toute autre manière les 165 millions sont accusés de chercher des équivoques; l'émotion du pays devant les théories protectionnistes de M. Thiers n'est pas réelle, elle est factice.

Grande a été l'émotion, et l'on pouvait déjà, aux murmures de la Chambre, prévoir l'issue du débat.

Pendant le scrutin, tous les artifices des vieux routiers parlementaires ont été employés pour ramener au bercail de M. Thiers les brebis rebelles.

Tantôt c'était le loup Gambetta: "Comment, vous allez voter avec Gambetta!—Mais, messieurs les ministres, est-ce que les amis de Gambetta ne sont pas vos amis et vos préfets?" répondait-on.

Tantôt c'était l'ogre bonapartiste: "Vous faites les affaires de l'Empire!" Pourquoi vous acharnez-vous, contre tous les vœux du pays, à vouloir prendre votre revanche économique sur M. Rouher absent? répondaient encore les rebelles.

Et voilà pourquoi M. Thiers annonçait sa démission à ses amis.

... que le dit gouverneur et son entourage n'aient participé à cette corruption ... que le gouverneur peut faire ... toutes les mesures ... Le témoin est du ... avis que le juge Walker sur le peu ... de l'intégrité du gouverneur.

Le témoin pense que si les mesures de réforme ne sont pas adoptées, il n'y aura des troubles à l'élection de novembre, car ni les républicains ni les démocrates ne seront satisfaits. Le témoin est convaincu que le gouverneur emploiera tout son pouvoir pour se faire réélire. Ses amis et conseillers ne veulent pas qu'il abandonne rien de ses pouvoirs. M. Semmes, un de ses avocats, a dit au témoin que le gouverneur aurait ... de rendre ses pouvoirs.

Pour montrer les dispositions du gouverneur, le témoin a dit que le nouveau bill d'enregistrement présenté sous les auspices du gouverneur, comme mesure de réforme, maintenait à celui-ci le droit de nommer les enregistreurs, avec le consentement du Sénat, *si cela était praticable*.

La conflagration de Chicago n'a pas été une calamité aussi grande pour cette ville que ne l'est pour la Louisiane le gouvernement actuel. Les terrains sont restés à Chicago, et les capitaux y abondent pour rebâtir. Ici, les capitaux fuient de la Nouvelle-Orléans, et le commerce s'en écarte. Si l'état actuel des choses continue trois ans, un billet hypothécaire sur les propriétés d'ici ne trouvera pas un acheteur. Le témoin hésiterait à accepter toutes les propriétés au dessous de la rue du Canal pour 25 ans à la condition de payer les taxes. "Les taxes d'Etat et de ville cette année seront de 4 5/8 pour cent avec des assessments au-dessus de la valeur de la propriété. Ces taxes sont ruineuses pour l'agriculture comme pour le commerce.

M. PACKARD, marshal des Etats-Unis, fait quelques déclarations additionnelles. Il lit un certificat d'un administrateur du pavage Nicholson, constatant que le témoin n'a aucun intérêt dans cette affaire. Il qualifie de mensonge la déclaration de Carr qu'il lui a offert $500 pour voter pour le bill. Le collecteur Casey n'a jamais été candidat au Sénat. Il était en faveur de Bay contre West.

Le comité s'ajourne sujet à l'appel du président.

COMMENTAIRES DE LA PRESSE SUR LA DÉMISSION DE THIERS.

Nous donnons ici le jugement de la plupart des journaux de Paris sur la crise du 23 janvier :

Le Siècle :

La crise est donc terminée, à la satisfaction générale, et nous ne pouvons que féliciter l'Assemblée de sa déférence pour M. Thiers, et M. Thiers de sa déférence pour l'Assemblée.

Il faudra maintenant aviser aux moyens d'éviter des conflits dont le moindre tort est de placer la France en présence d'un redoutable inconnu.

Des crises comme celle que nous venons de traverser laissent au pays un mal irréparable. C'est trop déjà de celle de ce jour.

Le XIXe Siècle :

La crise est terminée à la satisfaction générale. Non, la satisfaction n'était pas générale; le terme est impropre, selon nous. Ce qui était général, c'était le soulagement; il semblait qu'un poids énorme venait d'être enlevé de la poitrine de chacun.

Ne pas confondre un soupir de soulagement avec un soupir de satisfaction.

Le Constitutionnel :

Nous félicitons hautement M. Thiers ainsi que l'Assemblée, tout en exprimant l'espoir que cette crise sera la dernière et que le danger auquel nous venons d'échapper ne se reproduira plus.

La Constitution :

Il n'y a pas à insister sur cet incident, qui est le seul fait du jour. Nous n'avons pas à blâmer la Chambre de la démarche qu'elle a cru devoir faire, car nous avouons que, dans les circonstances actuelles, il lui serait difficile de remplacer M. Thiers. Mais cette grande situation que le malheur des temps a donnée au chef du pouvoir exécutif devrait précisément lui commander une extrême réserve; il ne devrait pas en abuser pour essayer d'enlever de vive force des votes contraires au sentiment de la Chambre et à la volonté non douteuse du pays. Observons encore que lorsqu'on a l'honneur d'être président de la République, il est peu digne de se mutiner à la manière des enfants capricieux ou de se faire poursuivre comme une femme coquette qui veut être priée, mais brûle de se rendre.

L'article de la *République française* peut se résumer en deux mots: Replâtrage et dissolution.

Le *Journal des Débats* ne se prononce pas encore, ce journal manque en général de spontanéité.

Le *Figaro* appuie sur la nécessité de la nomination d'un vice-président :

C'est bien une fois; c'est bien de recourir, à l'occasion, à un expédient. Mais il faut que l'Assemblée prévoie l'avenir.

Son devoir est, dès lundi, de nommer un vice-président de la République provisoire. Il faut le consentir ou une nouvelle démission de M. Thiers ou un événement plus grave encore.

Le pays ne doit plus être exposé à une crise pareille à celle d'où nous sommes sortis aujourd'hui par des miracles de bon sens.

Au *Bien public*, un long article de M. Vrignault, qui entonne un *Hosannah* !

La journée d'hier a été bonne pour tous, bonne surtout pour la France et pour la République.

La Liberté :

Le chef du pouvoir exécutif ne saurait en même temps réaliser l'idéal d'un chef de cabinet que le courant variable de l'opinion peut porter ou enlever aux affaires, suivant qu'il s'identifie ou qu'il ne représente plus les idées qui prévalent. En lui confiant la direction permanente de la politique, l'Assemblée a imposé au président de la République des obligations d'une autre nature, moins étroites, entraînant avec elles une responsabilité plus générale, mais des droits supérieurs.

C'est ce contrat dont M. Thiers nous paraît avoir méconnu et l'esprit et la lettre, en ne mettant pas son dévouement patriotique et la grande raison d'Etat qu'il a élevé et maintenu au pouvoir au-dessus du succès ou de l'insuccès des idées personnelles. Une seule circonstance aurait pu légitimer de sa part la résiliation subite des engagements qu'il a pris envers le pays. Nous aurions compris un parti aussi grave que celui-là, si l'Assemblée lui avait rendu tout à fait impossible par ses votes, de remplir ses engagements et de continuer à exercer d'un pouvoir dont il a accepté la charge avec une abnégation que tout le monde reconnaît.

Mais cette circonstance ne s'est pas présentée.

Le *Temps*, après avoir félicité et M. Thiers et l'Assemblée, termine ainsi :

On peut, en effet, différer d'opinion avec M. Thiers sur la valeur d'un impôt, et on pourra même différer sur l'organisation militaire, sans pour cela courir de le tenir pour ce qu'il est, c'est-à-dire, pour le seul homme capable d'être en ce moment, à la tête du gouvernement. C'est exactement ce que l'Assemblée a dit, et c'est ce que, dans des circonstances semblables, elle sera toujours amenée à dire. Il ne serait pas bon, toutefois, que la même nécessité se reproduisît trop souvent, et c'est ce qu'il est au pouvoir de M. Thiers d'empêcher : il lui suffira pour cela de donner moins souvent de sa personne, et de distinguer, dans ses responsabilités, ce qui est accessoire de ce qui est principal.

M. Hervé, du *Journal de Paris*, est très sobre de réflexions.

Cet ordre du jour paraîtra peut-être inutile, car il n'affirme rien que tout le monde ne sût parfaitement. Il était devenu nécessaire toutefois pour permettre à M. Thiers de retirer une démission qu'il avait trop légèrement donnée.

L'Assemblée a fait preuve de sagesse et de patriotisme en enlevant tout prétexte à la crise. M. le président de la République, en recevant la députation qui est venue lui annoncer ce vote, s'est cru obligé de déclarer qu'il était très attaché à ses opinions et peu disposé à en changer. On lui demande, tout en gardant ses opinions, de s'incliner devant la majorité quand elle a prononcé.

M. Desonnaz, dans l'*Avenir National* :

Les événements d'hier donneront à réfléchir au pays. Le pays pensera tristement que ses destinées sont en équilibre sur une pointe d'aiguille. Pourquoi la retraite de M. Thiers constituait-elle un danger? Simplement parce que la majorité de l'Assemblée, qui n'est plus l'expression des sentiments politiques du pays, pouvait donner à M. Thiers un successeur dont le nom eût jeté le trouble dans le pays. Avec une Assemblée ayant une autorité politique suffisante, de telles éventualités ne seraient point à craindre. Cette Assemblée, le pays la veut, la force des choses l'impose. Jamais nous n'aurons un lendemain assuré tant qu'il n'y aura pas une Assemblée qui soit la représentation indéniable et indéniable du pays.

De l'*Ordre*, journal de M. Clément Duvernois, nous détachons qu'une phrase, la conclusion de l'article :

Il faut donc arriver plus tôt que plus tard à cet appel à la nation que M. Thiers nous a promis.

La *Gazette de France* :

Tous les groupes républicains : républicains modérés et immodérés, *radicaux et formalistes*, ont fait l'inventaire de leur personnel et reconnu l'impossibilité de mettre aucun nom en avant. Cette crise, si fâcheuse à tant d'égards, a du moins cet avantage d'avoir prouvé que les républicains, annuelles, le centre gauche et la gauche, n'ont aucune combinaison sérieuse à présenter.

Cette conviction devrait avoir pour effet de prouver à tous les républicains honnêtes que l'on ne gouverne pas avec des individualités, mais avec des principes, avec un système politique, et qu'il n'y a de principe politique offrant de sérieuses garanties que celui de la monarchie légitimiste, représentative, constitutionnelle.

A joindre, les trois lignes de l'*Union* :

Ceci montre que la France est dans le faux, et que, pour la gouverner, il faut autre chose que ...

En somme, M. Thiers est unanimement blâmé,—et cela nous semble toujours dans les termes les plus respectueux.—"Avoir cédé à un mouvement de colère, et d'avoir donné lieu à un effet sans cause, en quelque contre les règles.

LA DÉMISSION DE M. THIERS.

La discussion sur les nouveaux impôts s'est terminée à l'Assemblée dans la séance du 19 janvier.

Voici en quels termes le *Gaulois* du 20 ... de la discussion :

... M. Thiers, en sortant de la séance ... [illegible]

C'est qu'elle était grande la colère de M. Thiers, qui, pour la première fois, sentait l'Assemblée se cabrer sous l'éperon ... trop avant.

L'Assemblée, qui n'entend tous les jours appuyer souveraine, a voulu faire acte de souveraineté : par 377 voix contre 307, elle a repoussé une proposition à laquelle s'attachait M. Thiers et son ministère, et, par 377 voix contre 307, elle a donné gain de cause à ses adversaires.

CHEMISES FRANÇAISES, GANTS ET ARTICLES DE FANTAISIE.—Nos lecteurs remarqueront aujourd'hui l'annonce de la maison Guéblé et Nippert, rue du Canal 137, qui a toujours en magasin un stock très brillant de gants, de rubans, de garnitures et autres nouveautés, ainsi que des chemises françaises d'une facture distinguée et fort appréciée partout. Nous insistons particulièrement sur l'assortiment de gants et de chemises dont il s'agit dans cette notice et qui a obtenu ici un succès de vogue. Tous ces articles sont à bon marché.

VIVE LE MARDI-GRAS.—Le colonel Moody se distingue toujours par la hardiesse de ses annonces et le bas prix de ses marchandises. Nous signalons à tous les amis du carnaval, à tous les amateurs de bals, soirées et fêtes de tout genre, le magnifique assortiment qu'il annonce aujourd'hui dans les colonnes de l'*Abeille*. On y trouve maints articles de fantaisie et de nouveauté pour toilette, parmi lesquels il en est beaucoup qui conviennent aux artistes dans leurs costumes de théâtre.

GRANDE RÉDUCTION.—Il ne s'agit pas ici de réduction ordinaire, mais d'une de ces réductions qui séduisent les acheteurs et les déterminent presque forcément à faire des emplettes. La maison McGibbon & Co., rue du Canal No 141, au coin de la rue Bourbon, voulant absolument écouler le stock des marchandises qui lui restent pour faire place à ses marchandises de printemps, est justement dans le cas d'offrir à ses habitués une occasion de bon marché extraordinaire. En conséquence une foule d'articles tels que couvertures, courtepointes, manteaux, sacs, châles, bas, et toutes sortes d'articles de ménage, parmi lesquels des toiles et des étoffes pour plantation, seront cédés à des prix fabuleusement réduits.

VÊTEMENTS D'ENFANTS ET LINGE FAIT.—Un de nos magasins les plus élégants est certainement celui de M. B. T. Walshe, rue du Canal No 110, où l'on trouve tout à la fois les habits les plus nouveaux et les mieux confectionnés pour enfants et jeunes garçons, un grand choix d'articles de dessous pour hommes, ainsi qu'un assortiment fort riche de chemises, cols, cravates et gants de la célèbre maison Laporte, et maints autres articles d'importation européenne.

BELLES MARCHANDISES.—La maison Barrière, rue du Canal, invite les étrangers qui visitent cette ville à visiter son grand stock de marchandises qui, pour la nouveauté, la richesse et l'élégance peut la disputer aux stocks les plus brillants du Sud. Nous appelons donc leur attention sur l'annonce de cette maison dont les prix sont, du reste, fort modérés.

NAVETS INDIENS.—Les affections de poitrine sont ordinairement tenaces, surtout à l'entrée de l'hiver, pour ceux à qui leurs occupations et leur état de fortune ne permettent pas d'aller chercher un soulagement dans des pays plus chauds. Il faut alors avoir recours aux remèdes de la science, et nous n'en connaissons pas de meilleur que le BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS de Laplace, qui se vend dans la pharmacie de Laplace, rue des Champs-Elysées, 23, et dans les principales pharmacies de la ville.

CHEVEUX, CHIGNONS, NATTES, &c.—M. Charles Trouilly, rue de Chartres No 67, au coin de la rue Bienville, a toujours en magasin une grande importation de cheveux, chignons, nattes, fausettes, perruques, ainsi qu'un grand choix de parfumerie, fleurs, rubans, articles de fantaisie, &c. Le tout à des prix modérés.

LE CATALOGUE DE LA SEMAINE.—Nous publions aujourd'hui une annonce qui contient le catalogue de marchandises sèches que la maison Danziger, rue du Canal No 303, entre Bourgogne et Rampart, compte offrir cette semaine à ses habitués. A une grande liste d'articles est jointe une grande liste de prix dont la modicité ne peut manquer de plaire aux acheteurs. Nous leur recommandons cette annonce qu'ils trouveront dans une autre colonne.

LIBRAIRIE COSMOPOLITAINE.—M. A. Simon, Passage de la Bourse 94, entre les rues Bienville et Conti, vient de recevoir l'*Indépendance Belge* du 26 janvier, avec plusieurs autres publications européennes qu'il fait vendre avec les journaux de la ville, au coin des rues Canal et Dauphine.

CABINET DE LECTURE.—Nous avons reçu le catalogue du cabinet de lecture de M. Roux-Rey, rue Royale No 20. Il ne comprend pas moins de 795 ouvrages des principaux auteurs français. On prend des abonnements au mois ou à l'année.

NOUVELLES MARCHANDISES.—La maison Levois & Jamison, rue du Canal, 126, annonce aujourd'hui, dans nos colonnes, qu'elle vient de recevoir par les derniers steamers d'Europe, une grande addition à leur stock de marchandises étrangères qu'elle est disposée à vendre soit en gros soit en détail à des prix très modérés. Le public est invité à aller visiter ce stock qu'on dit admirablement beau.

MARCHANDISES SÈCHES.—M. J. Turcotte, rue du Canal 158, et MM. Turcotte et Larose, au coin des rues Chartres et place Jackson, voulant écouler les marchandises qui leur restent, les offrent à des prix assez bas pour attirer l'attention de tout le monde, des acheteurs de la campagne comme des acheteurs de la ville. Voyez l'annonce.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.—Ce n'est pas seulement par la supériorité de ses pianos que la maison de M. Louis Grunewald est renommée. Elle se distingue encore entre toutes par un stock magnifiquement choisi d'instruments divers dont on trouvera une liste détaillée aux annonces. Ces instruments qui viennent de France, d'Italie et d'Allemagne méritent l'attention des musiciens. Nous ajouterons à cela que les prix de la maison Grunewald, rue du Canal 129, sont toujours modérés.

VINS FINS, LIQUEURS, ALE, &c.—On trouvera toujours un assortiment varié de vins fins, de liqueurs, de cordiaux, d'ale et de porter, et d'excellent cognac à huit piastres le gallon au magasin de M. Ernest C. Villeré, rue de la Commune, No 148, au-dessous du bureau de la Compagnie du Gaz.

On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 108 rue du Canal, chez M. S. Hedstein.

CONFISERIE.—Ce n'est pas seulement par la fabrication des candis que se distingue la grande confiserie de Norman & Reiss, rue Vieille-Levée, 121 et 123; elle fabrique aussi à la consommation ... des bonbons ... [illegible] ... Voyez l'annonce.

La machine à coudre de Grover & Baker a eu quatre prix pendant que les autres n'en avaient qu'une dans toutes les foires du Sud depuis quatre ans. Allez la voir au nouveau local succursal de la Compagnie, rue Royale, 139.

FUSILS ET ENGINS DE PECHE.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Charleville, qui vient d'ouvrir, au No 55 de la rue St-Charles, un vaste ... [illegible] ... considérable de fusils de chasse et de divers systèmes, de carabines, de pistolets et de tout ce qui rentre dans l'attirail d'un chasseur ... Les meilleures fabriques des Etats-Unis et d'Europe ... à contribution pour composer cet assortiment. Nous aurons occasion de parler de nouveau de cette importante maison.

PIANOS ET HARMONIUMS.—La maison J. A. Périer, rue Royale, 95, vient de recevoir un nombre considérable de pianos des meilleures fabriques de Paris et des harmoniums supérieurs de la fabrique A. Debain. Tous ces instruments ont été faits exprès pour le climat de ce pays, avec toutes les précautions possibles et tous les matériaux les plus estimés et les plus connus pour résister victorieusement aux influences du climat. Les prix de la maison Périer sont tellement réduits que toute concurrence, suivant l'annonce, est impossible. La même maison a toujours son ancien dépôt de la rue Royale, No 224, où s'exécutent les réparations et les échanges.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.—La maison Zorn & Bremer, rue du Canal 170, a toujours à vendre un grand stock de pianos des meilleures fabriques. Nous citerons des Pleyel, des Steck, des Hallet et des Cumston. La réputation de ces facteurs est, comme on le sait, d'un ordre supérieur et leur nom est une garantie suffisante. MM. Zorn & Bremer vendent aussi des orgues, des violons et nombre d'autres instruments de musique.

Pour la commodité de ses amis du Deuxième District, l'agent des machines à coudre de Grover & Baker a établi un dépôt succursal pour la vente de ces machines rue Royale, 139.

TAPIS.—Les objets de commerce n'ont pas tous une valeur facile à apprécier. Parmi les objets dont le mérite échappe quelquefois à l'estime du vulgaire, il faut compter en premier lieu les tapis, les toiles cirées, les rideaux et beaucoup d'autres articles, dont les tissus varient à l'infini. Il faut donc les acheter de confiance et s'adresser aux maisons de commerce dont la réputation de loyauté est faite. A ce titre, nous mettrons au premier rang l'ancienne maison A. Broussard & Co., rue de Chartres, 17, si honorablement connue et si populaire en cette ville.

NEURINE guérit positivement la névralgie. Il n'a manqué son effet dans aucun cas. A vendre par tous les pharmaciens. Wheelock, Finlay et Co., agents généraux à la Nouvelle-Orléans.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 10 février 1872.

Il ne s'est pas opéré de changements importants sur le marché monétaire. La demande d'escompte n'est pas forte dans les banques. Dans les rues, les offres ne s'étendent pas au-delà des effets qui ne peuvent pas être escomptés dans les banques. Le taux de l'intérêt, dans les rues, est encore de 12 à 15 pour cent par an les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales, 12 à 12 1/2 les bons et ceux de second ordre, 12 à 15 pour cent garanties collatérales. Le papier hypothécaire est coté à 9 à 10 par an le No 1 et premier ordre, en 12 le No 2.

L'or a ouvert à 110 5/8 à 110 7/8 contre 110 1/2 à New York et s'est fermé à 110 3/4 à 111 contre 110 3/4 à New York. On a vendu $3000 à 110 5/8, ... à 110 7/8. Dans l'avant, une vente de $1600 en demi-piastres américaines à 106 1/4. Nous cotons les demi-piastres américaines à 107 1/2 à 105 1/2, les piastres mexicaines à 109 1/2 à 108 1/2 de prime sur l'or.

Il a régné plus d'animation dans le change étranger, qui était affermi avec l'or et les traites dans Wall street. Les opérations ont été ... [illegible]

Le change américain a été ferme. Les banques ont tiré sur New York à 3/4 d'escompte ... [illegible]

Les bons du Trésor américain ... pour 1/4 à 3/8 d'escompte, mais il s'en est fort peu vendu.

—Actions de la banque Hibernia se sont vendues à $128; 50 de la banque Nationale de l'Etat à $98; 100 de Alabama Crescent City à $19; 25 à $26; 100 de la Compagnie des Levées de la Louisiane à $36 1/2.

Dans les bonds, les seules transactions annoncées sont: $3,000 de nouveaux bonds sept pour cent de la ville et $2,000 de bonds dix pour cent de la ville à 88 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.

Samedi, 10 fevr, 1872.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 6300 balles prises, le matin aux prix antérieurs en partie dans la journée et une partie à une hausse de 1/4 à 1/2, le marché ayant été ferme à une amélioration cette de tous les grades de 1/8 c.

Nous reproduisons en outre les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les chiffres intérieurs figurant pour le strict.

	Listes en moyenne.	Chiffres de l'Exchange
Low ordinary...	19 1/2 à —	—
Ordinary...	19 3/4 à 20	—
Good ordinary...	20 3/4 à 21 1/4	20 3/4
Low middling...	21 1/4 à 21 1/2	21 1/4
Middling...	22 1/2 à —	22 1/2
Strict middling	22 3/4 à —	—
Good middling...	23 1/2 à —	23 1/2

ÉTAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal... 35366
Arriv. dep. la dern. état... 7075
Arrivé précédemment... 745175 ... 752250
... 788676
Expédié aujourd'hui... 9649
Expédié précédemment... 532446 ... 542095
Stock en mains et à bord... 246481

FRET—Nous notons un bon mouvement. Prix fermes. En ce moment les taux pour Liverpool sur vapeurs sont de 9/16d, N Y. à 3/4, Philadelphie 1 c, pour Boston, à 3/4 c, Hambourg — d'induses pour N York. 85 le baril sucre pour de 85 le boucaut. Tabac pour New York $8.

Sur voiliers coton pr Liverpool à 15/32d à d Havre à 1, à 1 1/8c, Brême à 1—Boston 11/16 à, grain pour Liverpool à 11d, sucre pour New York ... à 85 le boucaut, mélasse ... à 81 25 le baril, tabac pour New York $6 le boucaut.

TABAC.—Durant ces jours derniers quelque lots de bas grades se sont vendus à 10 c pour les lots ronds. Le stock est encore trop faible pour pouvoir remplir les ordres pour l'exportation. Les prix sont soutenus. Nous continuons à coter lugs 7 1/2 à 8 ... [illegible]

SUCRE.—La demande est bonne, les recettes sont faibles et les prix fermes. Nous cotons :

Inférieur 6 — à 7 1/4 c. commun 7 1/2 à 8, fair 8 1/4 à 8 1/2 c. good fair 8 3/4 à 9 1/8, fully fair 9 1/4 à 9 1/2, prime 9 3/4 à 9 7/8 ... [illegible]

MELASSE—Nous notons une bonne demande, marché ferme et recettes faibles ... [illegible]

FARINE—Le marché est déprimé ... [illegible]

PROVISIONS—... [illegible]

... [illegible] ... à Liverpool ... à 81 à 81 ...

Marché aux Bestiaux.

... [illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

... CALABRESI ... Directeur

MARTHA, et LE MAITRE DE CHAPELLE.

LE TROUVÈRE, grand opéra de Verdi. ... Lundi 12 Février. Matinée à midi précis. ... le Bénéfice de M. Calabrési ...

Académie de Musique.

... THOMPSON.

... BARBE BLEUE ...

... Mardi soir, 13 février—Mardi Gras. ... GRAND BAL ... de LYDIA THOMPSON ...

THEODORE THOMAS,

Ses incomparables Concerts,

Une troupe de soixante artistes,

... Quatre grands Concerts du soir

UNE GRANDE MATINÉE,

A ODD-FELLOWS HALL,

Lundi, 19 février; Mardi, 20 février; Mercredi, 21 février; Vendredi, 23 février; ... après-midi, 24 février.

Les artistes dont les noms suivent se feront entendre :

Mlle MARIE KREBS, jeune pianiste distinguée
M. BERNHARD LISTEMAN, violon;
M. LOUIS SCHREIBER, cornet à piston.

L'orchestre est composé de plus de cinquante artistes, dont un grand nombre ...

Prix d'entrée ... $1 00.
Places réservées ... 2 00.

La vente des places réservées commencera MERCREDI MATIN, 14 février, au magasin de musique de Louis Grünewald, où l'on trouvera des programmes de ces concerts.

Il sera donné, en outre,

DEUX GRANDS CONCERTS,

Au Théâtre National, JEUDI et SAMEDI, ...

DAN RICE.

Ouverture du Pavillon du Grand Cirque de Paris.

CE DIMANCHE SOIR,
PLACE WASHINGTON,
(3ème District.)

TROIS JOURS ET TROIS NUITS ...

Le grand clown drôle, LORENZO MAYA, ... DAN RICE ...

Grand Cirque Pavillon de Paris,

— de —

Dan Rice.

PLACE WASHINGTON,
Troisième District.
Ouverture Dimanche soir, 11 février.
Lundi et Mardi, après-midi et soir.

PLACE CONGO.
Deuxième District.
Mercredi, 14 février, après-midi et soir.

PLACE DE L'ANNONCIATION.
Premier District.
Jeudi et Vendredi, 15 et 16 février, Après-midi et soir.

VILLE DE JEFFERSON,
Sixième District.
Samedi, 17 février, après-midi et soir.

GRETNA.
Dimanche, 18 février, après-midi et soir.

ALGER.
Lundi, 19 février, après-midi et soir.

CARROLLTON.
Mardi, 20 février, après-midi et soir.

GRAND PANORAMA

... rue ... entre les rues Bourbon et Rempart,

REPRÉSENTANT les batailles et les incendies ... [illegible]

BALS.

Académie de Musique.

COTERIE DU MARDI-GRAS,
Mardi, 13 Février 1872—

Le Bal ... [illegible]

D. BIDWELL et J. KITTREDGE.
Directeurs.

John Clement, H. Bidwell, Fred N. Thayer, John ... [illegible]

Comité d'Invitation.

Comité de Réception.

Comte Louis Power, ... Chef d'Orchestre—Prof. J. B. Vogel. Chef de Bande Militaire—Prof. Schleiheard.

... Prix du Billet : Trois Piastres.

THEATRE DE L'OPERA.

Grand bal masqué au Théâtre de l'Opéra,

MARDI-GRAS, 13 FÉVRIER 1872.

Les billets et invitations pour dames, au magasin de musique de ... rue du Canal près Rampart.

Grand Bal Paré et Masqué

Donné par la nouvelle Société Lusitanos

DEUTSCHE COMPANY HALL,

... LA ST.-JOSEPH, 19 MARS 1872.

POUR la vente de ... des propositions cachetées seront reçues pour la vente de buvette, restaurant et vestiaire, au No ... rue Vieille Levée, jusqu'au 20 de février, à 7 heures du soir.

Billet ... $1 50

Société Française de Bienfaisance de la ville de Jefferson, Lne.

Grand Bal Paré et Masqué,

AU PROFIT DE LA CAISSE DESTINÉE A LA CONSTRUCTION D'UN TOMBEAU,
Au Odd Fellows' Hall,
SAMEDI SOIR, 17 FÉVRIER 1872.

Prix du billet ... $2.

On peut avoir des billets d'invitation pour dames, chez MM. Glynn & Whete, ... [illegible]

Costumes, Masques et Dominos.

PREMIER PRIX.

Mme ALABAU,
91 ... Rue Conti ... 91
(Entre les rues Bourbon et Dauphine.)

ANNONCE à ses nombreuses clientes et à toutes les personnes qui désirent des costumes de mascarade, qu'elle a des COSTUMES, des MASQUES et des DOMINOS de toute espèce ... [illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée le 11 août 1868.

CHAS. T. HOWARD ... Président.

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.
20,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT ... $50,000

CLASSE C.

... SAMEDI, 24 fév. 1872 à la Nlle-Orléans ... HOWARD, SIMMONS & Co. ... Commissaires

PLAN

20,000 billets—Prix du billet : $10 seulement.

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC

— ET —

CHAMPAGNE.

OTARD DUPUY & CO, ...

LA GRANDE MARQUE, ...

G. H. MUMM & CO.,
CHAMPAGNE;

VERZENAY SEC, ...
EXTRA SEC, ...
CARTE BLANCHE, ...

MONTEBELLO;

DUC DE MONTEBELLO, ...

A vendre, ... WASHINGTON MORTON, ... rue Gravier.

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 11 février 1872.

... [illegible]

AVIS.

L'honorable ... [illegible] ... L. ROCA.

DIVERS.

100 barils HARICOTS ROUGES ...

... BEURRE DE GOSHEN ... SAINDOUX ...

JAMBONS ...

COMPAGNIE DE

Brasserie de la Louisiane,

Nlle-Orléans, 3 février 1872.

Les livres de souscription sont maintenant ouverts chez MM. ... [illegible]

CAFÉ, POSTE AUX HUITRES,

COIN TOULOUSE ET DAUPHINE.

M. F. PLANELLAS, ... [illegible]

Pièces supérieures complet pour $20 seulement.

... [illegible]

Avis.

La Société E. BORDELOIS & CO. ... [illegible] ... E. BORDELOIS. No ... rue Vieille-Levée.

CHAISES.

CHAISES ... WASHINGTON MORTON. ... rue Gravier.

VENTES JUDICIAIRES.

... vs JOHN W. TOBIN ... [illegible]

L'intérêt du défendeur John W. Tobin, à savoir: la moitié indivise du bateau à vapeur "TRENTON," ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JEAN HOTON vs JENNIE ERNEST.

CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No. 3,173—En vertu d'un writ de fieri facias ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Jules A. FLORAT vs Charles G. HARDY.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 2,083— ... [illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Dépôt de Fusils

— ET —

D'ARTICLES DE PECHE.

55 ... Rue St Charles ... 55

F. CHARLEVILLE.

CARABINES, FUSILS, PISTOLETS, MUNITIONS.—Réparation de toute espèce d'armes, toute espèce de FUSILS DE CHASSE se chargeant par la culasse et toute espèce d'ARTICLES DE PECHE. ... [illegible]

A. TIGNIERE,

Armurier, 132 rue de Chartres,

Informe les amateurs et marchands qu'il vendra, à dater de ce jour, à des prix qui défient toute concurrence, un lot considérable de fusils, fabriqués pour le marché Louisianais ... [illegible]

J. SAGET,

130 ... Rue de Chartres ... 130

VIENT de recevoir un magnifique assortiment de FUSILS DE CHASSE à l'usage des chasseurs de la Louisiane. ... [illegible]

Médaille d'Or 1868.

REVOL, Armurier,

210 ... Rue de Chartres ... 210

... [illegible]

Graines Fleurs &c.

Plantes au Jardin de l'Univers.

... [illegible]

PLANTES, ARBRES FRUITIERS.

... [illegible]

GRAINES DE JARDINAGE.—Graines de Landreth.—Récolte de 1871.— ... H. HAFFNER. ... rue St. Charles.

Le Docteur J. B. PEREZ.

CABINET—Au No 126 de la rue Carondelet, près Lafayette.

AYANT une expérience de plus de vingt ans dans le traitement des maladies ... [illegible]

DR. H. DE CARL,

368, Main Street, Buffalo, New-York.

... [illegible] ... DR. H. DE CARL, No ... de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, Lne.

EMBAUMEMENTS SANS AUTOPSIE.

P. MARCHAND, Pharmacien,

Coin Marais et St-Philippe, Nouvelle-Orléans.

... [illegible]

PRIX MODÉRÉS.

SCIERIE VARIETY A VAPEUR

SMITH & DONNELLY, Propriétaires,

... [illegible]

Avis.

... CRESCENT SAW MILL ... [illegible]

Mme BOUMARD,

Médaille d'Or et d'Argent.

... [illegible]

Grand Déballage de Beaux Meubles

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BRUS

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR LOUIS STERN & BROS.—M. Stern, Encanteur.—Il sera vendu, LUNDI, 12 février 1872, à 10 heures du matin, dans leurs magasins, au No ... de la rue de Chartres—

800 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Formant un assortiment qui convient au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions à la vente.

PAR G. DE FERIET

Grande vente importante, à de longs termes,

— DE —

Terrains de choix et de prix, nus et améliorés, dans le Premier, Deuxième et Troisième Districts, pour le compte de propriétaires absents, et pour liquider des sociétés.

Conditions—Un quart comptant; le reste à un, deux et trois ans de crédit.

PAR G. DE FERIET, C. W. ..., Encanteur—Bureau, No ... rue Royale—JEUDI, 15 février 1872, à midi, à l'Hôtel St-Louis, dans la rotonde ... il sera vendu, à l'enchère publique, la liste suivante de propriétés de choix—

Premier District—

1o—UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Commune, Dryades, Gravier et Baronne. ... [illegible]

2o—UN TERRAIN ... [illegible]

3o—UN TERRAIN ... [illegible]

4o—UN TERRAIN ... [illegible]

5o—UN TERRAIN ... [illegible]

6o—UN TERRAIN ... [illegible]

7o—UN TERRAIN ... [illegible]

Deuxième District—

... [illegible]

Troisième District—

... [illegible]

CONDITIONS.—Un quart comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit ... [illegible]

F. GONTHIER.

MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE.

34 ... rue St-Charles ... 34

... [illegible]

Tuiles de Toits, à l'épreuve du feu.

CES TUILES, qui sont faites à la Nlle-Orléans de la meilleure terre, ... [illegible]

C. W. PATTEN
Surintendant de la fabrique, à l'angle des rues Tchoupitoulas et Upper Line.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises Sèches Etrangères et Américaines,

— ET —

LINGERIE.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levy, encanteur—Salle d'encan, au No ... rue de Chartres—LUNDI, 12 février, à 10 heures du matin, il sera vendu— ... [illegible]

PAR G. VALETON

Raisins. Raisins. Raisins.

PAR G. VALETON, Encanteur.—MARDI, 13 février, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No ... rue ... [illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Riz! Riz! Riz!

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, MARDI, 13 février 1872, à 10 heures du matin, au magasin de MM. ..., No ... de la rue ... [illegible]

PAR D. E. MORPHY.—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, LUNDI, 12 février 1872, à 10 heures du matin, ... [illegible]

Un assortiment général de verrerie, faïence, ferblanterie et articles Japan, etc.—transférés pour la vente.

Conditions, comptant.

PAR EUGENE TOURNE

Vente Importante par Catalogue

— DE —

Vins, Eaux-de-vie françaises et d'Espagne, Liqueurs, Conserves, Huile d'Olive, Fruits à l'eau-de-vie, Bouchons, &c.

PAR EUGENE TOURNE, Encanteur.—JEUDI, 15 février 1872, ... [illegible] ... MM. Von MALTZAN & F. LABORDE, No 23 & 25 rue Bienville, ... [illegible]

Les catalogues, avec détails et conditions, ... [illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

Meubles, Meubles, Meubles.

PAR E. M. MONTGOMERY.—Il sera vendu, MARDI, 13 février, à 11 heures, à la salle d'encan No ... de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

TELS QUE— ... [illegible]

PAR M. BARNETT

MAURICE BARNETT, Encanteur.— ... [illegible]

PAR E. VIGNIÉ.

Meubles, Meubles.

PAR E. VIGNIÉ, encanteur.—MARDI, 13 février, ... [illegible]

E. HUBERWALD,

DROGUISTE ET PHARMACIEN,

165 ... Rue du Canal ... 165

... [illegible]

GALERIE DE PHOTOGRAPHIES DE ANDERSON,

183 ... Rue du Canal ... 183
Nlle-Orléans.

ON y trouvera ... ANDERSON ... [illegible]

CONTINENTAL BANK NOTE CO.

CETTE Compagnie ayant établi un bureau à la Nouvelle-Orléans, ... [illegible]

J. L. MESSER.

La Maison

C. ROUYER,

Pour le Galvanisme, la Dorure ET LE BRONZE.

Fondée à la Nlle-Orléans en 1848,
ENCOIGNURE CHARTRES ET TOULOUSE

M. C. ROUYER, fondateur du Galvanisme à la Nouvelle-Orléans, ... [illegible]

ARGENTERIE et ORFÈVRERIE ...

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE ...

C. ROUYER vient de recevoir des ... LUNETTES et de PINCE-NEZ ... [illegible]

LA VICTOIRE ÉCRASANTE DE 1871

La Machine à coudre

— DE —

GROVER & BAKER

... [illegible]

Au No 139 de la rue du Canal ... Nlle-Orléans.

Propriétés à vendre et à louer.

Epicerie à Vendre.

... [illegible]

Pharmacie à vendre.

... [illegible]

Belle Occasion.

... [illegible]

A Louer.

... [illegible]